



# Assemblée générale

Soixantième session

**75<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 30 mars 2006, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

## Point 128 de l'ordre du jour *(suite)*

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

#### Rapport du Secrétaire général (A/60/650/Add.7)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/60/650/Add.7, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la parution de ses lettres contenues dans les documents A/60/650 et additifs 1 à 6, l'Érythrée a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

*Il en est ainsi décidé.*

## Points 46 et 120 de l'ordre du jour *(suite)*

### Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

## Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

### Rapport du Secrétaire général (A/60/733)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 163 b) de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005, l'Assemblée est saisie d'un rapport du Secrétaire général, intitulé « Définition et exécution des mandats : analyse et recommandations aux fins de l'examen des mandats », publié sous la cote A/60/733.

Je souhaite au Secrétaire général une chaleureuse bienvenue à l'Assemblée générale, et je l'invite à prendre la parole pour présenter son rapport.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant toute chose, de vous présenter toutes mes félicitations à l'occasion de votre nomination au poste de Ministre des affaires étrangères de votre pays. Si la Suède gagne en vous une personnalité hors de pair, je suis également convaincu que l'Organisation des Nations Unies ne vous perd pas vraiment, car je sais l'importance que votre pays et vous-même attachez au renforcement de cette Organisation. Je pourrais également ajouter, peut-être plus à l'intention des représentants permanents présents dans la salle, que c'est une claire indication qu'un mandat de l'ONU est utile pour l'avancement.

Il y a six mois, les chefs d'État et de gouvernement ont engagé un processus qui pourrait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



avoir des conséquences historiques lorsqu'ils ont décidé de « renforcer et actualiser le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies de sorte qu'il réponde aux besoins présents des États Membres ». À cette fin, ils ont demandé aux États Membres de réexaminer « tous les mandats découlant de résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes qui remontent à plus de cinq ans », et m'ont prié, pour faciliter ce travail, de présenter une analyse accompagnée de recommandations. Le rapport dont l'Assemblée est saisie (A/60/733) a été établi en réponse à cette demande. Il propose une grille d'analyse et les outils de base dont elle aura besoin pour mener à bien son examen. Vous n'y trouverez pas tout l'éventail des analyses qui pourraient être faites sur les travaux de l'Organisation, mais le Secrétariat reste à votre disposition pour procéder à des études supplémentaires si vous le jugez utile.

Les mandats que vos prédécesseurs et vous-mêmes, membres de l'Assemblée, avez adoptés au cours des 60 dernières années sont l'expression du désir qu'ont vos pays de voir l'Organisation des Nations Unies contribuer de manière efficace à régler les problèmes de la planète. Pourtant, aussi importante soit-elle et aussi acharné soit le travail de son personnel, l'Organisation ne peut pas tout faire. Pour reprendre la formule d'un grand homme d'État français, « Gouverner c'est choisir ».

En 1954, Dag Hammarskjöld, mon éminent prédécesseur, a procédé, à la demande des États Membres, au premier réexamen des mandats. À l'issue d'une évaluation du travail du Secrétariat, il est arrivé à la conclusion que « la nature même des responsabilités que doivent assumer le Secrétaire général et ses collaborateurs impose une limite au nombre de tâches qu'ils peuvent accomplir correctement ». Cette remarque est encore plus vraie aujourd'hui, alors que l'Organisation et le nombre de mandats ont connu une croissance exponentielle. Le nombre de tâches que le Secrétaire général et ses collaborateurs peuvent exécuter et gérer efficacement n'est pas illimité, surtout lorsque les ressources sont, elles, limitées.

Aujourd'hui, plus encore qu'en 1954, les États Membres ont du mal à digérer la masse de documents qu'eux-mêmes sollicitent et ont, de ce fait, plus de mal encore à bien contrôler l'Organisation. Comme en 1954, les organes intergouvernementaux compétents doivent faire un choix entre les mandats les plus

urgents et ceux qui le sont moins. Je ne veux pas dire par là que l'ONU devrait en faire moins, même si, au bout du compte, ce sera peut-être l'un des résultats que nous obtiendrons. Ce que je veux dire, c'est qu'elle doit faire mieux.

L'examen des mandats devrait avoir des conséquences durables non seulement sur le travail que nous faisons, mais sur la manière dont nous l'exécutons. Ainsi, l'examen de 1954 a conduit les États Membres à réduire le nombre de rapports et la longueur des documents en général, et à regrouper deux départements au sein d'une seule entité unifiée, le Département des affaires économiques et sociales.

Nous devons faire en sorte que les solutions et stratégies que nous élaborons pour régler les problèmes mondiaux soient complémentaires et synergiques, de façon que l'Organisation devienne davantage que la somme de ses parties.

C'est pourquoi la décision que les chefs d'État et de gouvernement ont prise en septembre dernier de procéder au réexamen des mandats, même si elle n'a pas autant que d'autres frappé les esprits, est l'une des plus importantes et pourrait bien faire date. Elle représente aussi un véritable défi. S'il existe de réelles possibilités d'obtenir des résultats à court terme, le réexamen complet de tous les mandats demandera du temps et de la persévérance. Mais le résultat final peut être extrêmement gratifiant, surtout pour les peuples que nous servons dans le monde entier.

C'est à vous, membres de l'Assemblée, qu'il revient d'entreprendre cet examen. Je vous fournis simplement des outils qui vous aideront à le mener à bien : un répertoire des mandats et, dans le rapport dont vous êtes saisis, une grille d'analyse.

Le répertoire, qui a été établi en réponse aux demandes de plusieurs États Membres, présente, sous forme d'une base de données électronique consultable en ligne, les mandats toujours en vigueur émanant de résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Vous y trouverez tous les mandats que vous avez adoptés et pourrez facilement les consulter.

Le rapport, quant à lui, met en lumière certaines caractéristiques des mandats et décrit certains des problèmes qui se posent. J'espère que vous examinerez les questions qui y sont abordées, ainsi que bien

d'autres, afin de considérer ce qui peut être fait pour renforcer et améliorer notre Organisation.

De nombreux problèmes ont été soulevés par les États Membres lors des consultations qui se sont tenues au cours des six derniers mois. Le rapport ne les aborde pas tous, mais le répertoire des mandats devrait vous permettre de réexaminer tout mandat ou groupe de mandats en vigueur qui a, selon vous, besoin de l'être.

Votre tâche ne sera pas aisée, notamment parce que nous ne disposons pas encore, pour chaque mandat, du type d'information qui permettrait de procéder à un examen complètement fiable. Alors que vous vous employez à faire en sorte que l'Organisation rende véritablement compte à ses Membres et tienne les engagements qu'elle a pris vis-à-vis des peuples du monde entier, vous pourriez décider qu'il vous faut davantage de données stratégiques sur l'efficacité des mandats, en vue d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci contribuent aux objectifs globaux de l'Organisation. Le Secrétariat est prêt à vous apporter, quand vous le jugerez opportun, l'appui supplémentaire que vous lui demanderez.

Les autres exercices en cours, notamment la réforme de la gestion, l'examen du dispositif de gouvernance et de contrôle, l'examen de la cohérence du système des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale, offriront des outils permettant de mieux exécuter les mandats. L'examen des mandats devrait quant à lui vous aider à déterminer les priorités de l'Organisation. Les différents exercices devraient donc être interdépendants et se renforcer mutuellement.

L'examen des mandats est une occasion unique de renforcer notre Organisation et de l'adapter aux priorités d'aujourd'hui. Je ne doute pas que vous saurez la saisir. Et je tiens à vous assurer que, tout au long de vos travaux, vous pourrez compter sur le soutien du Secrétariat et sur le mien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et de ses chaleureuses félicitations. Je continuerai à participer activement aux activités de l'Assemblée générale et au processus de réforme de l'Organisation jusqu'à la fin de mon mandat en septembre. Je suis certain que tous mes collègues présents ici ont pris note des remarques du Secrétaire général sur les possibilités de carrière. Je demanderai instamment que les négociateurs de la réforme de l'ONU soient aussi élevés au rang ministériel.

L'examen des mandats auquel les États Membres sont sur le point de procéder, à la suite de la décision prise par les dirigeants du monde entier au Sommet mondial de 2005, constitue une occasion exceptionnelle de renforcer l'Organisation. Dans un monde qui a grand besoin de solutions universelles et d'une ONU forte, nous devons nous assurer que nos activités répondent aux besoins essentiels et aux priorités fondamentales des peuples de la planète.

Les débats sur la réforme de la gestion et du Secrétariat, dont le point de départ est le rapport du Secrétaire général « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » (A/60/692), cherchent à faire en sorte que l'ONU puisse s'acquitter de ses tâches de manière efficace et utile. Le processus d'examen des mandats doit avoir pour objectif de définir ce que ces tâches devraient être.

Il est impossible de s'embarquer sans carte pour ce voyage difficile. Le rapport présenté aujourd'hui (A/60/733) et sa base de données correspondante de mandats constituent la carte qui facilitera cet examen. Je tiens à présenter mes remerciements les plus vifs au Secrétaire général et à son équipe, notamment le Sous-Secrétaire général Robert Orr et le Groupe de la planification stratégique, pour le travail acharné et inlassable qu'ils ont consenti afin de préparer ce document et pour l'appui qu'ils ont accordé à l'Assemblée générale dans ce processus.

Le moment est désormais venu pour les États Membres d'assumer la responsabilité de mener à bien le processus d'examen des mandats. Qu'il me soit permis de remercier mes distingués Coprésidents, l'Ambassadeur Akram, du Pakistan, et l'Ambassadeur Rock, du Canada, pour leur excellent travail. Grâce aux consultations officieuses de la plénière tenues auparavant, le Secrétariat et les États Membres ont réussi à trouver un terrain d'entente sur les informations nécessaires à un examen utile et constructif des mandats, ce qu'indiquent le document et la base de données dont nous sommes actuellement saisis.

Le processus d'examen des mandats se poursuivra désormais sous la direction des Coprésidents. Les premières consultations plénières sur l'examen des mandats auront lieu la semaine prochaine à une heure qui sera annoncée sous peu. Au cours de cette réunion, les États Membres auront l'occasion de faire leurs déclarations d'ordre général sur la question.

À partir des vues exprimées, les Coprésidents dresseront un plan de travail pour l'examen plus approfondi de ce thème.

Je voudrais annoncer que demain à 11 h 30, il y aura un cours ou une démonstration organisés par le Secrétariat à l'intention des représentants, sur la façon d'utiliser ou, si vous voulez, de parcourir la base de données sur l'examen des mandats. Les détails seront annoncés dans le *Journal*.

Je sais bien que l'examen des mandats est pour nous tous une tâche difficile. Je suis sûr que, grâce au dialogue et à une approche constructive, nous serons à même de parvenir à des résultats dignes de ce nom.

Pour terminer, j'aimerais passer brièvement à la question de l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », qui a été présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général à la 71<sup>e</sup> séance plénière, le 7 mars 2006.

À la suite de consultations, j'informe l'Assemblée générale que le rapport du Secrétaire général que je viens de mentionner, publié sous la cote A/60/692, et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, publié sous la cote A/60/735, seront présentés à la Cinquième Commission le lundi 3 avril 2006 à 10 heures.

Comme les membres le savent, ces deux rapports ont été publiés au titre du point 46 de l'ordre du jour, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes

issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », et du point 120 de l'ordre du jour, « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Les rapports feront l'objet d'un nouveau tirage demain au titre des points de l'ordre du jour supplémentaires suivants : 118, « Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions »; 122, « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies »; 124, « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 »; 128, « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies »; 129, « Gestion des ressources humaines »; et 136, « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». J'invite le Président et le Bureau de la Cinquième Commission à établir un programme de travail en vue de l'examen de ces rapports.

J'espère que la Cinquième Commission achèvera son examen et présentera son rapport sur la question aussi rapidement que possible, ou au plus tard le 18 avril 2006, afin de permettre au Secrétariat d'établir au plus tard en mai 2006, un rapport complet et circonstancié qui sera soumis à l'examen de la Cinquième Commission.

Je prie le Secrétaire général de faciliter le processus en veillant à ce que la Cinquième Commission dispose des services de conférence nécessaires. Je demeurerai, bien entendu, saisi de la question.

*La séance est levée à 15 h 40.*